



ABRÉGIO STYLE

CLIENTÈLE CONCERNÉE

Personnes physiques pour des besoins non professionnels.

LÉGISLATION

Les prix des véhicules inférieurs à 21 500 € sont soumis à la législation du code de la consommation.

DURÉE

24, 36 ou 48 mois.

APPORT

De 0 à 35 %.

VALEUR DE RACHAT

Minimum 2 500 € et jusqu'à 100 % du prix TTC.

VALEUR DE RACHAT PRÉCONISÉE

Elles sont prédéfinies par modèle et par durée.

PRINCIPES

- Pendant toute la durée du contrat Abrégio Style, le client est locataire de son véhicule et paye des loyers mensuels d'un montant bien inférieur à celui d'un financement classique (crédit ou L.O.A.) d'une durée équivalente.
- L'option d'achat final est élevée car elle correspond à l'engagement de reprise du véhicule par le Distributeur vendeur (déterminé en fonction du modèle, de la durée du contrat et du kilométrage total prévu).
- L'apport éventuel (de 0 à 35 %) est constitué d'un dépôt de garantie (jusqu'à 15 % du prix du véhicule) restitué en fin de contrat, et/ou d'un premier loyer.

A l'issue du contrat Abrégio Style, le client dispose de 3 possibilités :

1. Faire reprendre son véhicule par le Distributeur vendeur pour le montant équivalent à celui de l'option d'achat final (éventuellement minoré des kilomètres excédentaires et frais de remise en état), et choisir un nouveau véhicule,
2. Conserver son véhicule en réglant le montant de l'option d'achat final.
3. Demander à VOLKSWAGEN BANK le refinancement de l'Option d'Achat.

AVANTAGES CLIENT

- La possibilité de changer de véhicule tous les 2, 3 ou 4 ans : plaisir du neuf, tranquillité, sécurité et économie, (les grosses dépenses d'entretien surviennent en général après les 3 premières années).
- Possibilité de reconstituer tout ou partie de son apport initial : lors du renouvellement du véhicule et si le client choisit de faire reprendre son véhicule par son Distributeur, celui-ci lui restitue alors le dépôt de garantie.
- Des loyers très raisonnables, correspondant à l'usage du véhicule et non à son amortissement total.
- Pas de souci de revente de son véhicule : le Distributeur vendeur s'engage dès la signature du contrat à le reprendre si le client le souhaite.
- Un contrat de courte durée, pour se sentir plus libre.
- Un véhicule garanti pendant toute la durée du financement.

ASSURANCES ET SERVICES COMPLÉMENTAIRES (FACULTATIFS)

- Assurance de personnes : Décès, D.I. ou D.I.P.E.,
- Assurance du "capital véhicule" : Garantie Capital Auto Première et option Extenso à partir de 42 mois,
- Solution mobilité : Véhicule de Remplacement.
- Garantie du véhicule : Extension de garantie VN obligatoire.

LES +

- Possibilité de moduler l'apport entre un dépôt de garantie et un 1^{er} loyer, et VR disponibles par modèle.